

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 32  
 présents par procuration ..... 1  
 absents .....  
 absents excusés .....

## O B J E T

Election des représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Schweitzer

Le 11 juin 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 5 juin 2020, s'est rassemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : : M.Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM.Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, M. Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau, Mme David.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : M. David CORCEIRO

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE** : M. Christian DACHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200611-DEL2020061109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 16/06/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles R421-14 et suivants,

CONSIDERANT que le collège Schweitzer compte moins de 600 élèves mais une section d'éducation spécialisée,

CONSIDERANT que dans les collèges disposant d'une section d'éducation spécialisée, la Commune siège de l'établissement doit procéder à la désignation de deux (2) représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration, ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune,

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors, de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Schweitzer (puisqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale),

VU la note explicative de synthèse et sur proposition de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE, nominativement, à l'élection d'un représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour le Conseil d'Administration du Collège Schweitzer,

H

**SONT candidats :**

- **Titulaire :**
- Anne-Marie Brasset

- **Suppléant :**
- Jean-Philippe Deluchey

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste.

**SONT élus représentants pour le Conseil d'Administration du Collège Schweitzer :**

- **Titulaire :**
- Anne-Marie Brasset
  
- **Suppléant :**
- Jean-Philippe Deluchey

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREBATTI



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

**16 JUIN 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **16 JUIN 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.